

INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP CPR SILVER AGE



INNOVER
POUR LA
PERFORMANCE

90, BOULEVARD PASTEUR
CS 61595
75730 PARIS CEDEX15

T 01 53 15 70 00

W WWW.CPR-AM.COM

01/12/2016 – FCP CPR SILVER AGE - CREATION D'UNE PART T0

Nous vous informons qu'en date du **1^{er} décembre 2016** une part **T0**, non soumise à l'agrément de l'AMF, réservée aux OPC nourriciers gérés par CPR AM pour le compte des filiales du Groupe Crédit Agricole ainsi qu'aux fonds propres – investis en direct ou au travers d'OPC – des sociétés du groupe Amundi, sera créée sur votre FCP.

Les caractéristiques de cette part seront les suivantes :

Nom de la part	T0
Code ISIN	FR0013220365
Souscripteurs concernés	Part réservée aux OPC nourriciers gérés par CPR AM pour le compte des filiales du Groupe Crédit Agricole ainsi qu'aux fonds propres – investis en direct ou au travers d'OPC – des sociétés du groupe Amundi
Affectation des sommes distribuables	Résultat net et plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou distribution
Valeur liquidative d'origine de la part	1.000 euros
Montant minimum de souscription initiale	1.000.000 d'euros
Montant minimum de souscription ultérieure	Une fraction de part
Fractionnement de la part	Oui, en millièmes de parts
Commission de souscription non acquise au FCP	20%
Commission de souscription acquise au FCP	N/A
Commission de rachat non acquise au FCP	20%
Commission de rachat acquise au FCP	N/A
Frais de gestion Frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	0,50% TTC maximum de l'actif net
Frais de gestion indirects	Non significatif
Commissions de mouvement	- 0,15 % TTC du montant de la transaction sur les achats et ventes de parts. - de 10 à 50 € par transaction pour les autres types d'opérations.
Commission de surperformance	15% TTC de la part de performance supérieure à celle de l'indice MSCI Europe converti en euro (DNR), réalisée par le FCP au cours de l'exercice, dans la limite de 2% de l'actif net

→ A l'occasion de cette création de part, la documentation juridique du FCP a été mis en conformité avec les dispositions de la Directive 2014/91/UE, dite « directive OPCVM V ».



asset
management

INNOVER
POUR LA
PERFORMANCE

Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter les informations complémentaires dont vous auriez besoin.

90, BOULEVARD PASTEUR
CS 61595
75730 PARIS CEDEX15

T 01 53 15 70 00

W WWW.CPR-AM.COM